



VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES :

Date : samedi 27 et dimanche 28 avril 2019 -- Heure : 10 heures

Lieu : Centre Culturel Américain – Niamey, Avenue Charles De Gaulle derrière station Total non loin Nigelec siège

L'Actualité

Hebdomadaire Nigérien
d'Informations générales,
de réflexions et d'opinions

10^{ÈME} ANNEE N° 499
du 23 au 29 Avril 2019 Prix : 300 FCFA

BP : 383 Tél. : 20 73 30 91
Email : actualite98@yahoo.fr
Site web : www.lactualiteniger.com

Perspectives 2021 :

Le printemps des partis politiques



Les formations politiques, tout comme les aventuriers de la politique, poussent comme des champignons ces temps-ci. L'un des derniers nés de ces structures politiques, c'est le parti "Zakara". Autrement dit le coq en français. Un coq qui finira sans doute dans la marmite des titans car il sera ingurgité par les grandes formations politiques de la place qui ont déjà une assise ainsi que les moyens de leurs combats. S'il arrive à échapper à cela, on le retrouvera autour de la gamelle du pouvoir.



Réformes de la gouvernance des universités :

Le gouvernement remporte la première manche, mais...

Dédommagement des préjudices
causés par les élèves :

**La justice recouvre plus de
7 millions de francs CFA**



Approvisionnement en énergie électrique :

**Avec la Nigelec, le
calvaire persiste !**



Haine et Mépris en Politique

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

L'AMBASSADE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE au NIGER procédera par les soins de Maître MOUSSA DAN KOMA ISSAKA, Huissier de Justice-Commissaire Priseur Près le Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey, à la **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**, les SAMEDI 27 et DIMANCHE 28 Avril 2019 à partir de 10 heures au CENTRE CULTUREL AMERICAIN situé derrière la station TOTAL au bas de l'avenue CHARLES DE GAULLE non loin de la NIGELEC-SIEGE,

LES BIENS MEUBLES SUIVANTS :

- Des Véhicules Automobiles et des Motos ;
- Des groupes électrogènes, des stabilisateurs de tension ;
- Des Matériels électroménagers (Cuisinières, Machines à laver, Sèches linge, Réfrigérateurs, Climatiseurs-Splits, Machines micro-ondes, Grils, Mini-four, Ventilateurs sur pied et de table) ;
- Des bureaux, des Matériels informatiques (ordinateurs, écrans, imprimantes etc...) ;
- Des Télévisions, Salons, Canapés, Fauteuils, des rideaux prêts à poser, Veilleuses, Lampes de chevet;
- Des coffres-forts, des Tondeuses de Gazon, du Matériel de sonorisation.....DIVERS...

Visite du matériel : Mardi 23, Mercredi 24, Jeudi 25 et Vendredi 26 Avril 2019

- Vente sans garantie ;
- Paiement au comptant en numéraires ou par chèque certifié, y compris le dédouanement ;
- Frais en sus 10%

Perspectives 2021 :

Le printemps des partis politiques



Les formations politiques, tout comme les aventuriers de la politique, poussent comme des champignons ces temps-ci. L'un des derniers nés de ces structures politiques, c'est le parti "Zakara". Autrement dit le coq en français. Un coq qui finira sans doute dans la marmite des titans car il sera ingurgité par les grandes formations politiques de la place qui ont déjà une assise ainsi que les moyens de leurs combats. S'il arrive à échapper à cela, on le retrouvera autour de la gamelle du pouvoir. Ce sont les deux options qui s'offrent à ce genre de partis politiques dans le contexte actuel.

Ce parti, dont les membres fondateurs ne sont rien d'autres que les frondeurs du CPR Inganci, se prépare à faire son entrée officielle sur la scène publique. Ce coq muet pour l'instant chantera bientôt, indique-t-on dans les milieux proches des animateurs du parti. Après avoir été déçu de la gestion de leur parti, les membres fondateurs du parti Zakara espèrent se frayer une place dans un environnement politique empesté par l'existence de plus de 130 partis politiques pour une population estimée à près de 22 millions d'âmes. Provenant d'un parti insignifiant sur l'échiquier politique, il sera difficile au parti Zakara de se démarquer de sa structure originelle tant ses animateurs sont des novices en politiques et inconnus du grand public.

Un autre parti dénommé MPS, créé par des parfaits inconnus a également vu le jour. On l'attribue aussi à certains dissidents d'une autre structure membre de la mouvance au pouvoir. N'étant pas associés dans la gestion des nominations, ils ont préférés voler de leurs ailes en créant un parti qui négociera lui-même son pain avec le principal parti au pouvoir.

Par ailleurs, il est annoncé la création d'autres formations politiques. Cette floraison des partis, bien que normale car le Niger a opté depuis près de



30 ans pour le pluralisme intégral, a son revers. Elle ôte toute saveur au jeu politique puisque n'importe quel individu, sans vision ni culture politique, peut prétendre gouverner un pays comme le Niger qui a réellement besoin de vrais leaders pour amorcer son développement et sortir des sentiers battus.

M.H

Haine et Mépris en Politique



Pourquoi tant de haine et de mépris de l'autre au sein de la classe politique ?

La scène politique nigérienne et celles de certains pays africains offrent le spectacle regrettable d'une lutte à mort sans merci dans laquelle chacun ne vise que l'anéantissement pur et simple de l'autre. Notre scène politique est infectée par la haine, la méchanceté et le mépris de l'autre. Il y a une lutte ouverte non pas pour une reconnaissance mutuelle mais pour une destruction apocalyptique de tous les adversaires qu'on considère comme des ennemis. La soif et les délices du pouvoir aveuglent nos politiciens qui sont prêts à tout faire pour parvenir au pouvoir ou s'y maintenir. Le peuple peut être instrumentalisé.

Malheureusement beaucoup de nos frères se laissent prendre et embourbés par les mélodies des sirènes. Ces politiciens sont tout sauf des patriotes, sinon comment peut-on vouloir détruire un pays qu'on prétend aimer? Comment peut-on œuvrer à diviser le peuple, des frères et sœurs qu'on veut diriger? Comment peut-on jouir d'une quelconque quiétude pendant qu'une frange de la population vit continuellement dans la terreur et l'angoisse existentielle? Certaines anti-valeurs observées au niveau de certains militants des partis politiques ne sont rien d'autres que le reflet des relations malsaines entre nos politiciens. Quand est-ce que nos politiciens finiront par comprendre qu'ils sont avant tout des sœurs et des frères par la logique d'appartenance territoriale et culturelle? Ils doivent se saisir comme des adversaires s'engageant dans une compétition afin de mieux œuvrer pour le pays. Quand est-ce que nos politiciens comprendront que la chose politique a évolué et ne cesse de se moderniser? Aujourd'hui des adversaires farouches collaborent et coopèrent pour faire défendre et faire avancer les intérêts de leurs pays.

Il est impératif que nos politiciens réapprennent à apprendre. Liquider son adversaire po-

litique, c'est commettre un suicide politique car la reconnaissance de soi n'est pas accomplie, elle est seulement effective quand on est reconnu par l'autre.

Dr. Sidi Bilan (Londres)



informations générales / réflexions / opinions

Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (SARL)
au Capital de Quatre Millions Six Cent Mille (4.600.000) francs (CFA)
Siège quartier Terminus 9 P. 303 Tél. : 20 73 30 91 Niamey - République du Niger
RCCM-NI-NA-2014-B-1504 du 02 Juin 2014 - NIF 11 715/R
E-mail : actualite98@yahoo.fr Site www.lactualiteniger.com

Promoteur Directeur Général

Elhadj Omar CISSE

Tél: (+227) 20 73 30 91 - Cel. : 91 17 77 77 - 98 86 33 33
E-mail : actualite98@yahoo.fr

Directeur de Publication

Maharou Habou

Oumarou

Cel: 96 11 29 81

oumaroumaharou@yahoo.fr

Rédaction

Dan Mallam

Maharou Habou

Youssouf

Amadou Moussa

Service Commercial & Publicité

Cel. : 96 89 94 84

Conception & Composition

"L'Actualité"

Camera, Photo

Omar Djibo

Tirage

8 pages 1.500 exemplaires

sur les presses de la GIN

BP : 383 Niamey

Reformes dans les universités publiques :

Le SNECS crie au scandale

L'Assemblée nationale a adopté, la semaine dernière, le nouveau projet de loi portant régime général des Etablissements publics à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT). Cette loi consacre désormais la nomination des présidents des conseils d'administrations ou d'universités par décret pris en conseil des ministres. L'adoption de cette disposition a suscité la réaction du syndicat des enseignants-chercheurs et chercheurs du supérieur et à l'interpellation du ministre en charge de la question. Mis devant le fait accompli, le SNECS se débat pour une relecture de la loi par les parlementaires.

Les séries de grèves dans les universités publiques n'a malheureusement pas eu d'effets sur la détermination du gouvernement à faire adopter des réformes dans la gestion des établissements publics à caractère scientifique, culturel et technique. L'Assemblée nationale a finalement adopté cette loi avec 135 voix pour, 28 contre et 2 abstention. En attendant sa promulgation, les recteurs et vice-recteurs élus demeurent en fonction jusqu'à l'expiration de leur mandats en cours.

La nouvelle loi n'est pas du goût du syndicat des enseignants qui a aussitôt après l'adoption tenu un point de presse pour fustiger cette disposition qu'il estime contraignante. Elle s'inscrit selon le SNECS dans une entreprise délibérée de démolition de l'autonomie et des libertés académiques propres aux traditions universitaires acquises de haute lutte depuis la conférence nationale. En somme, a indiqué le SNECS, en focalisant l'opinion publique sur les retards académiques pour justifier la remise en cause du mode électif dans les universités publiques du Niger, les autorités ont fait fi des véritables causes du mal.

En revanche, répondant à l'interpellation des députés sur la crise universitaire et les réformes qui seront mises en œuvre avec l'adoption de la nouvelle loi portant régime des établissements publics à caractère scientifique, culturel et technique, le Ministre de l'Enseignement supérieur Yahouza Sadissou Madobi a relevé que " le chevauchement des années académiques, c'est une situation totalement



inacceptable. Nous avons un choix à opéré : ou nous nous résignons pour regarder la situation pourrir, ou faire des réformes. Et nous avons choisi l'option de faire des réformes pour sauver l'enseignement supérieur car après notre diagnostic, il s'est avéré que le problème est multidimensionnel et que la gouvernance est un facteur déterminant".

Abordant dans le même sens que le ministre, le député Souley Dioffo membre du Groupe parlementaire PNDS et apparenté a tenu à saluer et à féliciter le ministre pour ses explications mais aussi et surtout pour les réformes engagées par le gouvernement sous le leadership du président Issoufou Mahamadou. " Toutes les réformes engagées par ce régime ont fini par porter leurs fruits, parfois au-delà même des fruits escomptés. Nous avons par exemple entendu des gens se plaindre de l'électricité, mais aujourd'hui ce n'est plus le cas puisque l'électricité est dis-

ponible partout avec les actions menées par le gouvernement grâce aux réformes. Nous avons vu aussi dans le secteur de l'enseignement primaire, des critiques mais grâce aux réformes, il y a plus aucun problème désormais dans le secteur de l'éducation nationale. Donc pour l'enseignement supérieur, c'est aussi l'intérêt général que vise le gouvernement et tous les nigériens doivent l'accompagner dans cette œuvre. Depuis des années, nous avons assistés à une détérioration du système universitaire avec le système d'élection des recteurs. Il est donc temps d'envisager d'autres alternatives qui ont fait preuve ailleurs, pour faire retrouver son lustre d'antan à notre université. C'est d'ailleurs le gouvernement qui a des comptes à rendre au peuple et je ne vois pas en quoi c'est un problème pour le gouvernement d'engager des réformes. Le gouvernement a le droit de nommer celui en qui il a confiance et qui va mettre en œuvre ses politiques donc

M. le ministre, continuer vos réformes".

Cependant, le député Elhaj Sani Attiya s'est quant à lui prononcé en ces termes : " Je n'ai pas étudié dans les écoles modernes ou classique, j'ai fait plutôt l'école coranique mais je sais que le problème de l'enseignement supérieur, c'est aussi un problème à la base. Ce n'est pas seulement l'enseignement supérieur qui est en crise et qui rencontre des problèmes, c'est tout le système éducatif de notre pays. C'est vrai que pour la majorité d'entre nous ici, nos enfants ne sont pas inscrits dans les établissements publics. Mais c'est un problème national, il faut donc dialoguer car à chaque fois qu'il y a une crise au sein de l'université, le gouvernement nous ramène le problème ici à l'Assemblée. Nous avons un devoir et des responsabilités par rapport à nos électeurs. Il ne faut pas qu'à chaque fois que le gouvernement nous envoie un projet de loi, nous l'adoptons."

L'Enseignant Chercheur Amina Balla Kalto, Député du groupe "Les républicains" (RDP, Majorité) pense que la réforme devait être inclusive. " Je suis très ravie des vérités que le ministre a dit sur les raisons conjoncturelles et structurelles qui expliquent les crises à l'université Abdou Moumouni de Niamey. Cependant, il a oublié une autre cause qui est l'importation du système LMD depuis 2008 et 2009 ainsi que l'insuffisance des infrastructures. En tant qu'enseignant-chercheurs, nous ne sommes pas contre les réformes mais il faut que cette réforme soit inclusive ", a-t-elle affirmé.

L'adoption de cette loi, malgré la polémique qu'elle a suscité, doit en principe mettre fin au débat. L'avenir jugera de l'efficacité ou non de la réforme.

M.H

Société :

Niamey dit non à la mendicité !

Aussitôt interdite par le conseil de ville de Niamey, la question de la mendicité fait l'objet de controverses au sein de l'opinion publique nationale. Si pour certains, il est grand temps de mettre un terme à la professionnalisation de la mendicité à certains endroits de la ville de Niamey car elle ternit l'image de la capitale et déshumanise ceux qui la pratiquent, d'autres par contre estiment que l'Etat, étant une puissance publique, doit créer un centre d'accueil des personnes nécessiteuses. Le phénomène ayant pris déjà de l'ampleur semble difficile à juguler.

Face à la propension du phénomène de la mendicité dans la capitale Niamey, les autorités régionales ont finalement décidé de mettre un terme à une pratique longtemps décriée par l'opinion publique. Dans un communiqué en date du 19 avril 2019, le conseil de ville de Niamey a décidé d'interdire la pratique de la mendicité dans les rues, les carrefours et autour

des magasins et places publiques. Quant à la mendicité des mineurs, elle est strictement interdite. Les contrevenants à cette décision sont passibles d'une peine de prison de six à un an de prison, a indiqué le communiqué. Pour l'effectivité de l'application de cette mesure, la police municipale a été instruite pour mener des opérations de contrôles qui seront organi-

sées de jours comme de nuits à partir du mercredi 1 Mai 2019. Seuls une poignée de catégories de personnes reconnues comme mendiants sont autorisées à "exercer". Ils doivent aussi se replier au niveau des lieux de cultes et centres sociaux. Les usagers sont conseillés de ne plus encourager cette pratique dans les lieux indiqués. Rappelons que cette mesure fait suite aux conclusions des réunions de concertations organisées par les autorités régionales. Celles-ci ont réuni de nombreux acteurs maîtrisant la question. Selon les conclusions de des réunions, trois catégories de mendicité sont autorisées par la religion et la loi



notamment en situation de pauvreté extrême, les personnes handicapées ou très âgées, et les personnes très endettées ou ayant subi une catastrophe.

D'ores et déjà, la municipalité a engagé une campagne d'enquête et de sensibilisation à l'endroit des mendiants. Cela permettra de réglementer ce phénomène qui est devenu un véritable fléau.

M.H

Réformes de la gouvernance des universités :

Le gouvernement remporte la première manche, mais...

Le bras de fer entre le gouvernement et le syndicat national des enseignants-chercheurs (SNECS) perdure depuis plusieurs mois. Il prend une nouvelle tournure avec l'adoption récente de la loi par les députés de la majorité, qui autorise désormais le gouvernement à nommer les recteurs et vices recteurs à sa propre discrétion. Car c'est cela le principal point de friction sur lequel les deux parties n'arrivent pas à accorder leurs violons dans le cadre de la réforme de la gouvernance des 8 universités du pays. Malgré les récentes initiatives entreprises par des institutions de la République, à savoir la Médiature et la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH), les lignes n'ont pas bougé d'un iota. "Nous pas bougé !", pour reprendre l'expression du célèbre artiste musicien malien Salif Keïta. "Chaque partie campe actuellement sur sa position. Dans le cadre de l'application desdites réformes, le gouvernement a décidé de procéder désormais à la nomination des principaux responsables des institutions universitaires (Recteurs, Doyens, chefs de départements, etc.) Les arguments que le gouvernement avance pour justifier sa décision se résument essentiellement à trois aspects : le premier consiste à lier le dysfonctionnement des universités au mode de désignation de leurs premiers responsables, à savoir le recours à la voie des urnes observée depuis 1992 par la communauté universitaire. Pour le gouvernement, ce mécanisme de désignation n'est pas approprié pour assurer le fonctionnement régulier des universités, car les responsables élus sont pris en otage par leurs électeurs. Et c'est ce qui



explique, selon lui, les perturbations récurrentes constatées ces dernières années dans le fonctionnement des universités, lesquelles perturbations se traduisent par les grèves intempestives observées tantôt par les étudiants, tantôt par les enseignants chercheurs eux-mêmes.

A lire entre les lignes de cet argumentaire exposé par le gouvernement, ces grèves récurrentes, ces années interminables de chevauchement entre plusieurs promotions d'une même filière est dû à un manque d'autorité affirmé des responsables élus des institutions universitaires sur leurs électeurs. De crainte d'être désavoués par leurs bases, ils ne parviennent pas à appliquer les directives par l'autorité de tutelle dans le cadre de la gouvernance de leurs entités. Pour nous résumer, ils sont les otages de leurs électeurs. C'est pourquoi, il faut changer le mécanisme, défend-il mordicus. Le deuxième argument du

gouvernement consiste à chercher à convaincre l'opinion nationale sur le fait que seul au Niger existe encore le mode de désignation des responsables des institutions universitaires. Sinon dans toute la sous-région ouest-africaine et même ailleurs dans le monde, le recteur et vice-recteur des universités publiques sont nommés par le gouvernement sur la base des profils des prétendants aux postes.

Le troisième argument a consisté à soutenir que les universités publiques fonctionnent actuellement comme des électrons libres. L'Etat n'a aucune emprise réelle sur elles par rapport à ses attentes en matière de formation des diplômés qui en sortent. L'abandon du mode électif au profit de celui nominatif par décret permettra, selon le gouvernement, de résorber cette lacune. Ces différents arguments ainsi exposés sont-ils convaincants ? Comment le recours au mode nominatif des responsables des universités par le

gouvernement, en lieu et place du système électif, pourrait-il permettre de solutionner la crise ? Les arguments du gouvernement sont tout simplement fallacieux aux yeux des enseignants chercheurs. Car une université est par excellence un temple de la recherche du savoir, un espace où le respect des principes et règles démocratiques priment sur toute autre considération. Même quand le financement de son fonctionnement est majoritairement assuré par l'Etat. Le gouvernement a remporté la première manche. Ce qui n'est guère surprenant parce qu'il dispose d'une forte majorité parlementaire qui lui obéit au doigt et à l'œil. Prête à voter n'importe quel projet de loi quelle que soit son impopularité. Mais la bataille est loin d'être gagnée. Les enseignants chercheurs du supérieur qui tiennent à la préservation de leur indépendance vont certainement poursuivre leur lutte pour le contraindre à abroger sa nouvelle loi controversée. Pour notre part, les choses sont claires. Les perturbations qui paralysent le fonctionnement régulier de nos institutions universitaires ne sont nullement pas liées à une question de gouvernance. Les vrais problèmes résident dans l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières à laquelle sont confrontées actuellement toutes les 8 universités publiques de notre pays. Tant que ces problèmes ne sont pas réglés, il ne faut guère s'attendre à une stabilisation véritable du secteur. C'est clair !

Dan Mallam

Dédommagement des préjudices causés par les élèves :

La justice recouvre plus de 7 millions de francs CFA

L'on s'achemine visiblement vers la fin des actes de vandalisme lors des manifestations publiques autorisées par la loi. Les nouvelles mesures prises par la justice en vue du respect du bien public nous amène à affirmer que l'on tend vers l'abandon d'une pratique régressive qui jure d'avec les principes élémentaires de l'Etat de droit qui, comme on le sait, consacrent la sacralité du patrimoine public et privé. Désormais, saccager des biens publics lors des marches des scolaires peut conduire devant les juridictions compétentes. Pour le cas de la violente manifestation des scolaires du 10 avril dernier, il a été recouvré la somme de 7 325 000 Francs CFA en guise de réparation. Le paiement du reliquat de la somme qui s'élève à plus de 300 000 Francs CFA incombe à la structure des élèves, assure le bureau du Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance Hors classe de Niamey.

Le mercredi 10 avril dernier, une violente manifestation des scolaires ayant occasionné d'importants dégâts matériels sur des biens publics et privés a suscité la réaction de la justice. L'ampleur des dégâts est telle que le bureau du Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance Hors classe de Niamey s'est autosaisi afin de mettre les victimes dans leur droit mais de rappeler également aux casseurs que désormais toute atteinte aux biens d'autrui est passible de poursuite judiciaire.

Dans un communiqué en date du 13 avril, le bureau du Procureur a demandé à toutes les personnes physiques ou morales ayant subi des



dommages à prendre attache avec les services de la Police Judiciaire (PJ) en vue d'un processus de la détermination et de l'évaluation du préjudice subi. Cet appel de la justice a permis d'établir un bilan financier des dégâts et même de pouvoir recouvrer une grande partie de la somme.

Le bilan chiffré du préjudice causé s'élève à environ 7 725 000 Francs CFA. Au niveau du Conseil de ville, le dommage a été évalué à 6 700 000 Francs CFA et les dégâts ont porté sur la voirie, à travers la brulure des pneus; la destruction de divers objets d'embellissement des rues.

Par ce communiqué, la justice a donné des consignes claires : "qui casse paie". La justice entend à travers cette nouvelle formule inculquer aux scolaires, et au-delà les individus tentés par cette pratique, le respect des biens privés et publics, chèrement acquis, et de cesser certains comportements inacceptables et répréhensibles dans un Etat de droit.

La manifestation des scolaires s'est soldée, pour rappel, par l'interpellation d'une centaine d'élèves et de trois badauds ayant infiltrés dans la marche. A titre de dédommagement des préjudices causés, les parents des élèves concernés ont versé la somme de 7 325 000 FCFA. Cette mesure salubre dissuadera peut-être les éventuels candidats aux actes de vandalismes lors des manifs !

M.H

Approvisionnement en énergie électrique :

Avec la Nigelec, le calvaire persiste !

En dépit de toutes ces richesses naturelles et énergétiques dont dispose notre pays, nous continuons à souffrir des maux dus à une auto-insuffisance énergétique. En effet, nombreux sont les nigériens qui avaient cru sortir de l'auberge, surtout ceux de Niamey, lorsque le coup d'envoi des travaux de la centrale de Gorou Banda avait été donné. N'ont-ils pas tort d'avoir cru que les perpétuelles coupures d'électricité allaient être terminées à Niamey une fois lesdits travaux terminés, du moment où les responsables en charge de la question ont personnellement avancé qu'après la réalisation de la centrale, les habitants de Niamey allaient être notamment à l'abri de ces coupures intempestives qu'ils ont toujours connu, surtout en période de canicule. Mais malheureusement telle ne fut pas le cas, car juste au lendemain l'inauguration de cette centrale, les coupures prenaient place. Ce qui a conduit certains citoyens à qualifier "Gorou Banda de GorouBanza". Un tel qualificatif explicite nettement combien le projet



Gorou Banda a échoué. Notons sur ce, qu'en dépit de sa réalisation, la centrale n'arrive pas à combler le déficit pour lequel fut jugé utile sa création. Et bien cela n'est plus à démontrer du moment où le besoin de la population en électricité n'arrive pas à être comblé. C'est ce qui engendre notamment le délestage chronique dans lequel nous végétons, et qui il faut le souligner n'est pas sans conséquences.

Dommages causés par la coupure constante d'électricité

Entre les consommateurs et le fournisseur notamment la NIGELEC, il

existe logiquement un contrat ; celui d'amener la NIGELEC à fournir constamment l'électricité à ses clients, qui à leur tour sont tenus de payer le service qui leur a été rendu. Faute de quoi, la fourniture leur est suspendue. Par contre, quant au fournisseur, même lorsqu'il manque à son engagement, il ne subit aucune sanction, pire encore lorsque ce dernier nous crée des dommages. Ainsi dit, ces coupures intempestives ne sont pas sans conséquences. Celles-ci occasionnent notamment des dommages, de surcroits multidimensionnels qui

malheureusement sont aux risques et périls des consommateurs. Si justice y est, en réalité les auteurs de ces dommages sont censés aussi les réparer, car les victimes en ont marre de payer le tribut qui n'est pas le leur.

Partage de responsabilités

La responsabilité d'une telle situation se situe à plusieurs niveaux, bien que nous accusions constamment la NIGELEC. A ce titre, il convient de souligner que ladite entreprise n'est que fournisseuse, même si elle a sa part de responsabilité qu'il faut prendre en compte. Le vrai responsable de cette affaire, c'est sans nul doute le ministère en charge de la question notamment le ministère de l'énergie, qui semble ne semble ne pas être à mesure de jouer pleinement son rôle, ou encore faudrait-il imputer cet état de fait au gouvernement nigérien qui ne met pas ce problème majeure, celui de notre dépendance énergétique, au cœur de ses préoccupations ?

Mohamed El Shakur

NATIONAL OPINION

Gouvernance :

L'indifférence



L'indifférence des puissants de la planète vis-à-vis des drames observés sur le continent africain est indéniable. Mais est-ce que le peuple africain se préoccupe lui-même de ses drames ? C'est surtout la question que l'on doit se poser. Est-ce que nos vies ont de la valeur, y compris à nos propres yeux ? Que faisons-nous sinon pour les préserver et promouvoir leur dignité ?

Les réflexions qui sont faites sur les sommes mobilisées en un temps record pour la reconstruction de la cathédrale de Paris sont compréhensibles. Mais concernant les enfants affamés que l'on met en parallèle, combien de fois a-t-on or-

ganisé des quêtes d'argent et de nourriture pour eux sur le continent ? Et pourquoi voudrait-on que d'autres s'en préoccupent ? Plus important encore, que faisons-nous, individuellement et collectivement, pour combattre les réseaux et mécanismes qui créent les famines, la pauvreté, la misère et les conflits violents sur le continent ?

Il ne faudrait surtout pas aller loin d'ailleurs, pour chercher des personnes, entreprises ou pays à culpabiliser pour leur indifférence vis à vis des situations préoccupantes des populations africaines. Regardons-nous en face plutôt et ayant le courage de décrire et d'admettre notre froideur et notre cynisme également devant les souffrances de nos semblables et les inégalités de plus en plus larges et profondes existant dans nos sociétés.

Ne savons-nous donc pas qu'à

chaque fois que nous dressons nos tables à manger, il y a des parents, pas loin de là, qui se demandent ce qu'ils vont faire pour soulager la douleur des ventres vides de leurs enfants ? Que dire des enfants des voisins du quartier, que nous apercevons désemparés dans leurs maisons, au moment de déposer les nôtres à leurs écoles et universités privées ? Lorsque nous franchissons les portes des hôpitaux, avons-nous l'idée de ceux qui ne peuvent plus se soigner dignement ?

N'avons-nous pas les moyens de nous organiser pour que les choses changent ? Quand réaliserons-nous que personne ne créerait les conditions d'un changement profond, durable et profitable à tous à notre place ? Il peut être temps d'arrêter de regarder ailleurs. Temps d'agir, conséquemment !

Dr. Elisabeth Sherif (Politiste)

Contre le terrorisme :

Diffa réussie l'opération ville morte !

C'est parce que : nous voulons une meilleure prise en compte de la situation sécuritaire qui prévaut à Diffa ! Aussi parce que voulons-nous une meilleure prise en compte de la menace qui plane sur tout le territoire nigérien. Qu'il convient à tous, nigériens que nous sommes, d'agir comme une seule famille, comme un seul homme et comme ce coup-choc, fort, impitoyable et irrésistible contre l'ennemi, s'il s'appelle terro-

risme ou banditisme, et repousser le mal pour épouser la bonne gouvernance sécuritaire. C'est la seule chose qu'il faut plaider, rechercher ou imposer par une telle mobilisation citoyenne. Ce qui aujourd'hui est nécessaire pour tout le Niger. Ce qui permettra d'asseoir une paix durable pour demain et pour toujours !

La Ville de Diffa a donc fait BLOC contre le terrorisme et toutes formes de banditismes. Même les transpor-

teurs ont respecté le mot d'ordre. Gageons que les autorités entendent ce vibrant message par les preuves.

A l'issue de cette ville morte, les autorités furent contraintes de revoir les mesures de restrictions de circulation, après les recommandations du Conseil national de sécurité tenu hier soir à Niamey : Interdiction de circulation : 22h-4h pour les piétons, 20h-5h pour les véhicules. Vivement



le retour de la Paix, Amine. Une Motion de remerciement a été rédigée et diffusé sur tous les réseaux pour féliciter tous les Nigériens qui ont massivement adhéré au mot d'ordre : JeSuisDiffa.

Mika

Enseignement Secondaire:

Sauver l'année scolaire 2018-2019 !



Bientôt cette année scolaire 2018-2019 tirera à sa fin ; il ne reste que quelques deux mois de cours pour boucler. Mais seulement l'issue de celle-ci présage de nombreuses difficultés et inquiétudes quant au déroulement normal des cours pour durant les mois à venir.

Cela est d'autant plus vrai qu'en ce début du mois d'Avril, des perturbations inespérées et virulentes sont survenues surtout à Niamey. En effet, des collégiens et lycéens ont organisé des sorties musclées à travers toute la ville.

Ces scolaires sont sortis pour manifester dans toutes les rues de notre capitale en brandissant divers slogans surtout hostiles au pouvoir en place pour faire comprendre à l'opinion son mécontentement et exigé la satisfaction de leurs légitimes revendications.

C'est ainsi qu'ils ont passé à la vitesse supérieure saccageant, barricadant tout sur leurs passages partout dans les rues, brulant des pneus et autres troncs d'arbre couvrant ainsi toute la ville d'une épaisse fumée noirâtre qui donne l'impression d'une chasse organisée par de chasseurs professionnels.

Ce jour-là, tout Niamey ressemblait à un brulis de feu de brousse mettant ainsi les paisibles citoyens et leurs biens en danger.

Ce remue-ménage coïncide avec la reprise des cours après les congés de fin de premier trimestre de cette année scolaire en cours que l'on allait considérer comme une année plus ou moins normale, quand elle a sombré dans ce cycle infernal des perturbations scolaires caractérisées par de fortes manifestations d'humeur sans précédent.

En effet, ces nombreuses et violentes manifestations de rue ont occasionné d'innombrables casses de biens privés et publics provenant soit de ces scolaires ou des badauds ayant profité de la situation pour s'y infiltrer et causer d'énormes dégâts.

Pour se rendre compte de ces dégâts, le Président de la Délégation Spéciale de la Ville de Niamey appuyé par une forte délégation a effectué un déplacement afin de constater l'ampleur des dégâts dont le bilan est extrêmement lourd.

Ainsi sa délégation a sillonné toute la ville de fond en comble et a fait un constat relativement décourageant de la situation ainsi créée par ces manifestants dont les actes qui s'apparentent à des comportements de sape eu égard à leurs cibles dont beaucoup d'efforts ont été fournis pour leurs réalisations dans le cadre de Niamey Nyala.

Ces infrastructures acquises suite à multiples et dures négociations et à grands frais ont reçu des couts extrêmement durs qui les ont complètement dégradé au point où leur praticabilité prête à divers risques et exige qu'ils soient immédiatement sans conditions remis en état partout où c'est le cas dans les meilleurs délais.

Mais là où le bât blesse, c'est l'état dans lequel se trouve actuellement

une partie des voies d'accès de l'échangeur Diiori Hama qui a tant fait la fierté de tous ces usagés sans oublier aussi les véhicules de tout type confondu qui ont été tous saccagés ; le même constat est le même à travers toute la ville ; surtout à proximité de certains établissements scolaires.

L'intervention des forces de l'ordre ont très rapidement remis l'ordre en dispersant les divers manifestants et autres et ont opéré aussi des arrestations dans les divers rangs. Ainsi selon certaines sources tous ces indécents ne seront relaxés qu'à condition qu'ils dédommagent leurs victimes.

Cette nième manifestation des scolaires Nigériens liés au non satisfaction de leurs diverses revendications corporatistes, doit être considéré comme la dernière de cette année scolaire, car nos plus hautes autorités et ses divers partenaires de l'enseignement doivent tout mettre en œuvre pour que plus jamais, cela ne se reproduise du moins pour le peu de temps qui reste pour parachever l'année.

Il est souhaitable que nos plus hautes autorités s'investissent pour ramener la sérénité au sein de nos établissements scolaires.

Dan Mallam

ETUDE NOTARIALE HAMIL MAIGA AMINATA
16, Avenue Banizoumbou (Rue du Grand marché)
BP : 2638 Tél : 93-92-99-19 / 94 - 32 - 60 - 62.
NIF : 17937/R.

Niamey, le 27 Novembre 2017

AVIS DE PERTE

Avis est donné par **Monsieur ALASSANE GOUROUZA**, né le 17/01/1965 à NIAMEY demeurant à NIAMEY, MILITAIRE, de la perte d'un acte de cession, objet de la parcelle n° X, Titot n° 13654, lotissement CITE 2010, au nom de **Mr HAMA MAMOUDOU**.

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer à l'étude Notariale HAMIL MAIGA AMINATA, 16, Avenue Banizoumbou (Rue du Grand marché) Niamey, ou au service de la documentation domaniale de la Ville de Niamey.

LE NOTAIRE
MAITRE HAMIL MAIGA AMINATA



GRANDE PROMO DU 11 AU 24 MARS

16 000 F
DECODEUR HD + 2 MOIS
D'ABONNEMENT

ACCESS

AVEC



CANAL+



PROFITEZ DE 150 CHAINES, RADIOS ET SERVICES



94 24 11 11

100% DAN APRES LOCKE

LES BOUQUETS
CANAL+

EGBTP :

L'entreprise de référence au Niger



Créée, il y a de cela une trentaine d'années par Elhadj Amadou Oumarou Mainassara, PDG, l'entreprise générale des travaux publics (EGBTP) est désormais l'entreprise de référence nigérienne, spécialisée dans les BTP qui inspire non seulement la confiance grâce à la haute qualité de ses prestations, en ce sens qu'elle force surtout le respect dans le milieu des BTP, de par le matériel de pointe dont elle dispose et les ressources humaines qualifiées.

Au Niger, quand on parle de grands chantiers on fait référence à EGBTP. Ce succès de l'entrepreneur Elhadj Amadou Mainassara est l'éloquente illustration de son sérieux, de son amour du travail bien fait, toutes choses qui lui ont permis d'avoir l'insigne honneur d'être aux côtés de SOGEA SATOM pour la réalisation de la route Zinder-Tanout, financé par l'Union européenne à la hauteur de plus de trente milliards de FCFA par la volonté inébranlable du Président de la République de figurer en bonne place dans les annales d'un grand Bâtitteur du Niger.

Ce choix porté sur l'entreprise EGBTP est la consécration de la bonne et parfaite exécution des grands travaux confiés à elle par l'Etat nigérien. Pour ceux qui ne le savent pas, EGBTP est sur le point de réaliser un grand exploit en finalisant pour la première fois dans l'histoire en Afrique de l'Ouest, le premier centre de lutte

contre le cancer doté d'un bunker ultra sécurisée pour la radiothérapie qui sera inauguré dans les tous prochains jours au grand soulagement des femmes et des hommes qui souffrent de cette maladie.

La réalisation de ce centre de

lutte contre le cancer est la preuve qu'au Niger il existe des grandes entreprises qui peuvent rivaliser avec les entreprises étrangères. Le sérieux et la qualité des travaux exécutés par EGBTP a convaincu plus d'une banque de la place à accompa-

gner le fleuron des BTP au Niger pour l'acquisition d'un matériel de dernière génération.

EGBTP, une entreprise pour la renaissance des BTP au Niger !

Hachimi Omar

25 ANS
d'expériences

Groupe E.G.B.T.P - AOM

Commerce Général - Bâtiment - Route

BP : 11 182 Niamey (NIGER)- Tél. +227 96 59 52 32

Une référence en Afrique



Matériaux de construction



Vos besoins, notre priorité !!!

MESSAGE